

DELIBERATIONS DU 28 JANVIER 2025

DE-28012025-01	Finances communales - Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	Le conseil municipal prend acte
DE-28012025-02	Réalisation d'une salle de danse/gym - Subvention Etat 2025	Unanimité
DE-28012025-03	Vote de subventions et participation par anticipation	25 voix Pour 4 voix Contre
DE-28012025-04	Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies	Unanimité
DE-28012025-05	Solidarité avec la population de Mayotte	Unanimité
DE-28012025-06	Personnel communal - Modification du tableau des effectifs - Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Périscolaire	Unanimité
DE-28012025-07	Personnel communal - Création de quatre postes pour accroissement saisonnier à temps complet aux services Espaces verts et Vie locale	Unanimité
DE-28012025-08	Personnel communal - Mission d'accompagnement pour l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux	Unanimité

DE-28012025-01

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : Finances communales – Rapport d’Orientation Budgétaire 2025

Madame le Maire expose que, conformément aux termes de l'article L 2312-1 du CGCT, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser au sein de leur conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Elle indique, par ailleurs, que les dispositions des articles R.2312-2 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que le rapport, prévu à l'article L.2312-1, comporte les informations suivantes :

- 1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.*
Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2. La présentation des engagements pluriannuels (...).*
- 3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet communal.*
Ces informations présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 4. Les orientations prévues aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Le budget de la commune devant être soumis au conseil municipal le 25 février prochain, Madame le Maire propose de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025 et précise qu'elles ont été détaillées lors de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025.

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

Vu la présentation effectuée lors de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire sur les propositions présentées par le Maire.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

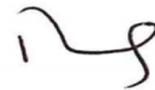
La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-28012025-02

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : Réalisation d'une salle de danse/gym – Subvention Etat 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement la danse et la gymnastique se pratiquent dans deux salles du bâtiment de la Jamonière. Ce bâtiment, vétuste et énergivore ne permet plus d'accueillir ces activités dans de bonnes conditions.

La commune a donc émis le souhait de créer un nouvel équipement adapté à la pratique de la danse et de la gym et correspondant aux normes énergétiques.

Cette création peut bénéficier d'une subvention de l'Etat pour 2025.

Madame le Maire présente donc le plan de financement prévu :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux	802 600 €	Subvention Etat	284 760 €	30,00 %
Maitrise d'œuvre	66 600 €	Autofinancement	664 440 €	70,00 %
Bureaux +divers + imprévus	60 000 €			
Mobilier	20 000 €			
Total dépenses	949 200 €	Total Recettes	949 200 €	100,00 %

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

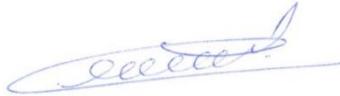
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la création de la salle de danse/gym douce,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise le Maire à solliciter une subvention pour ce projet,
- précise que ces dépenses seront inscrites au budget principal,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-28012025-03

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : Vote de subventions et participation par anticipation - 2025

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il s'agit de procéder à certaines ouvertures de crédits budgétaires par anticipation au vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Les crédits relevant des articles 65748 « Subventions aux associations et autres personnes de droit privé » et 6558 « Autres contributions obligatoires » doivent faire l'objet d'une inscription spécifique de la part du conseil municipal par voie de délibération.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le versement d'un acompte de subvention à l'organisme associatif suivant :

Organisme	Montants maximum
OGEC du Collège du Puy Chabot – Repas école du Sacré-Cœur	25 000 €

et sur le versement d'un acompte de contribution à l'organisme associatif suivant :

Organisme	Montants maximum
OGEC – école du Sacré Cœur	100 000 €

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Scolaire – Périscolaire – Petite-Enfance – Enfance – Jeunesse – Famille – Parentalité, le 22 janvier 2025,

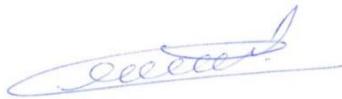
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix Pour et 4 voix Contre :

- accepte les versements de subvention aux organismes mentionnés ci-dessus

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-28012025-04

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : Adhésion à un groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'énergies »

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune du Poiré-sur-Vie a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- décide de l'adhésion de la commune du Poiré-sur-Vie au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et en gaz naturel,
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- s'engage à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- verse les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....

DE-28012025-05

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Madame le Maire propose que la commune du Poiré-sur-Vie apporte son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 €
- à la Protection civile
FNPC
Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 PANTIN

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le soutien de 2 000 € à la population de Mayotte,
- précise que cette somme est versée à l'association Protection Civile,
- habilite le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Claudine ROIRAND



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-28012025-06

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – Ouverture de poste pour le remplacement d'un agent au service Périscolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant le poste de responsable Périscolaire, au grade d'animateur territorial à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires annualisées, a demandé sa mutation, à compter du 17 avril 2025.

Elle précise que la procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir l'emploi.

Dans un souci de bonne organisation des services et d'anticipation de ce départ, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement,

- à compter du 17 avril 2025, d'un poste sur les grades suivants, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires annualisées : animateur territorial, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe, adjoint territorial d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs pour ouvrir le recrutement, à compter du 17 avril 2025, d'un poste sur les grades suivants, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires annualisées : animateur territorial, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe, adjoint territorial d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- autorise le Maire à nommer le candidat de son choix sur ce poste et à signer tous les documents relatifs à ce recrutement,

- décide de supprimer les postes non attribués relatifs à ce recrutement une fois le candidat choisi,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-28012025-07

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Création de quatre postes pour accroissement saisonnier à temps complet aux services Espaces verts et Vie locale

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

Madame le Maire expose au conseil municipal que trois renforts saisonniers sont nécessaires pour le bon fonctionnement du services Espaces verts, en prévision des travaux de plantation et d'entretien printaniers et estivaux. Elle ajoute qu'un renfort saisonnier au service Vie locale dans sa partie logistique et manifestations est également nécessaire, ceci en vue d'aider ce service très impacté lui aussi durant la période estivale.

Vu l'avis favorable en commission Finances – Moyens généraux, le 21 janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer quatre emplois saisonniers :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 6 mois,
- Temps de travail : temps complet,
- Nature des fonctions : 3 agents polyvalents des espaces verts et 1 agent polyvalent logistique et manifestations,
- Niveau de recrutement : adjoint technique territorial, catégorie C,
- Conditions particulières de recrutement : diplômé avec spécialité espaces verts pour les 3 renforts au service Espaces verts,
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366 du grade de recrutement

MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

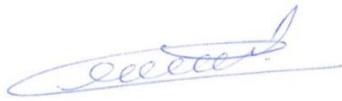
- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

- d'autoriser le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés, seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance
Claudine ROIRAND



Le Maire,
Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché
CS 70 004
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le / la réception en Préfecture le

DE-28012025-08

Le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal en mairie, le mardi 28 janvier 2025, sous la présidence de Madame Sabine ROIRAND, Maire.

Etaient présents : 26 conseillers

Sabine ROIRAND - Philippe SEGUIN - Corinne RENARD - Fabrice GUILLET - Marie CHARRIER-ENNAERT - Jean-Luc RONDEAU - Marina ROCHAIS - Fabrice PRAUD - Blandine DANIEAU - Jean-Sébastien BILLY - Joël RATTIER - France AUJARD - Marc GUIGNARD - Cyril GUINAUDEAU - Aurélie MORINEAU - Thierry TENAILLEAU - Gwenaëlle DUPAS - Fabien DELTEIL - Myriam MARTINEAU - Luc BARRETEAU - Marie-Claude GOINEAU - Fabrice GREAU - Claudine ROIRAND - Nadine KUNG - Jean-Michel ARCHAMBAUD - Chantal RELET

Absents / excusés : 3 conseillers

Isabelle LEBOYER donne pouvoir à Marina ROCHAIS
Marie DELAHAYS donne pouvoir à France AUJARD
Christine BONNAUD donne pouvoir à Nadine KUNG

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – Mission d'accompagnement pour l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;
Vu l'article L.4121-2 du code du travail ;
Vu le Protocole d'accord du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;
Vu circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 portant sur la mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux dans les trois fonctions publiques ;
Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux ;
Vu l'avis favorable des membres du CST suite à la présentation de la démarche ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances-Moyens généraux, le 21 janvier 2025 ;

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux sur la base d'un diagnostic.

Cette démarche comporte deux axes :

- 1- L'autorité territoriale, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, réalise un diagnostic des facteurs de risques psychosociaux auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés dans leur activité professionnelle.
- 2- A la suite de cette évaluation, l'autorité territoriale élabore un plan de prévention des risques de troubles psychosociaux comportant des actions de prévention portant sur les méthodes de travail et sur l'organisation, garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. Elle intègre ces actions dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et à tous les niveaux de l'encadrement. Les propositions d'amélioration sont intégrées dans le programme annuel de prévention des risques professionnel et d'amélioration des conditions de travail.

Le Maire, eu égard à la difficulté de réaliser le diagnostic des facteurs de risques psychosociaux en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme.

La mise en œuvre de l'accompagnement par le Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un Comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche.

L'intervention se déroulerait de la manière suivante :

I- Accompagnement méthodologique, structuration du projet et formation des acteurs :

- Assistance à la conduite du projet ;
- Formation des membres du Comité de Pilotage sur la conduite de la démarche (1 jour) ;
- Aide à l'élaboration du programme de travail qui décrira les étapes nécessaires à l'élaboration du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux selon les spécificités de la collectivité ;
- Accompagnement pour la saisine du Comité Social Territorial (CST) ou de l'instance en tenant lieu sur la démarche envisagée.

II- Mettre en œuvre une méthodologie adaptée à la collectivité

- Préparation à la mise en œuvre des outils opérationnels adaptés à la structure et intervention terrain pour accompagner le chef de projet dans le recensement et l'évaluation des facteurs de risques de troubles psychosociaux ;
- Mise en œuvre des outils de diagnostic en lien avec le chef de projet et les acteurs de la démarche ;
- Echange régulier avec l'équipe chargée de participer étroitement à l'élaboration du diagnostic (conseil et appui pour la phase concrète de recensement des risques psychosociaux) et aide à la formalisation du diagnostic.

III- Soutenir la collectivité dans la formalisation du plan de prévention des risques psychosociaux

- Appui et assistance auprès du Chef de projet et du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre les outils d'identification d'actions de prévention sur la base du diagnostic ;
- Conseil et aide à la formalisation du plan de prévention avec l'établissement du plan d'actions ;
- Appui pour l'établissement de la demande d'avis auprès du Comité Social Territorial (CST) départemental ou local lorsqu'il existe (fin de la mission).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-adopte la proposition du Maire et décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux,

-autorise le Maire à désigner les membres du Comité de Pilotage et à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'accompagnement pour l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux assurée par le Centre de Gestion, aux conditions financières fixées par ce dernier.

.....
Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le

La secrétaire de séance

Claudine ROIRAND



Le Maire,

Sabine ROIRAND



MAIRIE DU POIRÉ-SUR-VIE

4, place du Marché

CS 70 004

85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

-

Tél : 02 51 31 80 14

Fax : 02 51 31 89 12

Mail : mairie@ville-lepoiresurvie.fr

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la notification ou publication le/ la réception en Préfecture le.....